

NOUS NE PRENONS QUE LES DOSSIERS COMPLETS ET LES FUTURS EPOUX DOIVENT LES DEPOSER ENSEMBLE 2 MOIS AVANT LA CELEBRATION PREVUE

	ACTES	DE NA	ISSANCE -	-copies	intégrales
--	--------------	--------------	-----------	---------	------------

- Pour les personnes nées en France, s'adresser à la mairie du lieu de naissance
- Pour les personnes françaises nées à l'étranger, s'adresser au

Ministère des Affaires Etrangères SERVICE CENTRAL DE L'ETAT CIVIL 44941 NANTES – CEDEX 9

Ces actes doivent dater de moins de 3 mois à la date du dépôt du dossier

- Pour les personnes de nationalité étrangère, s'adresser au **Consulat d'origine**Et apporter en plus de l'acte de naissance, un certificat de coutume et un certificat de célibat
Ces 3 documents doivent dater **de moins de 6 mois** à la date du dépôt du dossier.

NB* une audition peut être prévue selon certaines situations.

Il est possible qu'un traducteur soit demandé lors de la célébration du mariage pour assister le Maire Adjoint, lorsque l'un des conjoints ne comprend pas le français. Ce dernier ne doit pas être un membre de la famille proche.

☐ JUSTIFICATIF DE DOMICILE

- Justificatifs de domicile **personnel (EDF, Loyer, Impôts...sauf téléphone portable**) datant de moins de 3 mois
- Si la personne est hébergée, fournir **en plus** une attestation sur l'honneur de l'hébergeant ainsi qu'un justificatif de domicile à son nom et sa pièce d'identité
- si c'est un des parents qui est domicilié à Sainte-Geneviève des Bois, fournir **en plus** sa pièce d'identité et son justificatif de domicile.

PIECE D'IDENTITE

- C.N.I., Passeport, titre de séjour, etc.... (A présenter lors du dépôt du dossier)

LISTE DES TEMOINS (2 minimum et 4 maximum, ils doivent être majeurs)

- Copies pièces d'identité

CONTRAT DE MARIAGE

- Un contrat de mariage peut éventuellement être passé. C'est le notaire qui l'établit. Remettre à la Mairie l'attestation qui lui est destinée au plus tard 15 jours avant le mariage. S'il n'y a pas de contrat, c'est le régime de la communauté réduite aux acquêts qui s'applique.

☐ ENFANT (s) COMMUN(S

Si le ou les enfants ont été reconnus à des dates différentes par les 2 parents, il est possible d'effectuer une déclaration de changement de nom à la mairie du domicile.

- Fournir les copies intégrales des actes de naissance de moins de 3 mois
- Apporter le livret de famille de parents si l'aîné des enfants est né après le 31/12/2004, au plus tard 15 jours avant le mariage.

RENSEIGNEMENTS A FOURNIR A L'OFFICIER D'ETAT CIVIL

A/ RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU FUTUR EPOUX / A LA FUTURE EPOUSE

<i>NOM</i> :	
PRENOMS:	
DATE DE NAISSANCE :	
VILLE DE NAISSANCE :	
DEPARTEMENT DE NAISSANCE :	
NATIONALITE (au moment du mariage)	
PROFESSION :	
	Cálibataina
☐ Veuf(ve) depuis le : ☐	Célibataire
Prénoms et NOM de l'ex-conjoint :	
Domicilié(e) à :	
ADRESSE :	
VILLE:	
DEPARTEMENT :	
Numéro de téléphone :	
Adresse Mail :	
DADENITC .	
PARENTS:	
PÈRE:	
(avec tous les prénoms)	
domicilié à :	
ADRESSE:	
VILLE:	
DEPARTEMENT :	
Professiona ou décédé lea	
ou décédé leà	<u> </u>
MODE	
MÈRE:	
domiciliée à :	
ADRESSE :	
VILLE:	
DEPARTEMENT : profession	
ou décédée lea	
u	

NB : Pour les personnes retraitées indiquer la profession exercée antérieurement.

NOM:_____ PRENOMS : _____ DATE DE NAISSANCE : ____ VILLE DE NAISSANCE : DEPARTEMENT DE NAISSANCE : NATIONALITE (au moment du mariage) PROFESSION: Célibataire Veuf(ve) depuis le : _____ Divorcé(e) le : _____ Prénoms et NOM de l'ex-conjoint : _____ Domicilié(e) à : ADRESSE : VILLE: DEPARTEMENT: Numéro de téléphone : Adresse Mail: **PARENTS:** PÈRE:_____ (avec tous les prénoms) domicilié à : ADRESSE : _____ VILLE: DEPARTEMENT : _____ Profession _____a` a_____a` MÈRE: domiciliée à : ADRESSE : VILLE: DEPARTEMENT : _____ profession _____ ou décédée le_____a__a__

B/ RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU FUTUR EPOUX/A LA FUTURE EPOUSE :

C/RENSEIGNEMENTS COMMUNS AUX EPOUX:

FUTUR DOMICILE CONJUGAL PREVU

Commune		
Département	·	
Adresse		
	Il existe Il n'existe pas	un contrat de mariage
qui sera signo	é, a été signé le	_chez Maître
Notaire à		
Nombre d'en	nfants en commun :	
	MUNICATION on dans la presse – Bulletin Municipal	l de la Commune de votre domicile
	OUI	NON

Nota Bene :

- Vous pouvez souhaiter qu'un élu en particulier célèbre votre mariage en le demandant au moment du dépôt du dossier (par écrit)
- Vous pouvez choisir la date de votre mariage mais le choix de l'heure appartient à la Mairie
- Vous pouvez également apporter sur CD ou clé USB la musique de fond pour la cérémonie de mariage.

LISTE DES TEMOINS DU MARIAGE

NOM de naissance	NOM de naissance	
Nom marital	Nom marital	
Prénoms	Prénoms	
Age		
Profession	Profession	
Domicile	Domicile	
Commune		
Département	Département	
3	4	
NOM de naissance	NOM de naissance	
Nom marital	Nom marital	
Prénoms		
Age		
Profession	Profession	
Domicile	Domicile	
Commune		
Département		

Cette feuille doit être remplie très lisiblement par les intéressés eux mêmes afin d'éviter des erreurs dans la rédaction de l'acte.

NOTA:

- ✓ Les témoins devront être âgés de 18 ans révolus, sans distinction de sexe.
- ✓ Un mari et sa femme peuvent être témoins ensemble ; le père et la mère de l'un des futurs époux peuvent être témoins du mariage.
- ✓ Un mineur peut être témoin s'il est émancipé soit par le mariage, soit par décision du juge d'instance.